

REGLEMENT

JEU CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT **EXPOSITION « METAMORPHOSES » - OUVERTURE GRAND NAUSICAA**

Du 15 avril au 28 mai 2017 inclus

ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS, C.A.B, identifiant SIREN 246 200 729, dont le siège social est situé 1, boulevard du bassin Napoléon B.P. 755 BOULOGNE SUR MER CEDEX, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, Monsieur Frédéric CUVILLIER, domicilié en cette qualité audit siège.

ci-après dénommée « la société organisatrice »

Organise un JEU CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT à l'occasion du lancement de l'exposition « Métamorphoses » en lien avec le GRAND NAUSICAA.

Ce jeu se déroulera du 15 avril au 28 mai 2017 inclus.

ARTICLE 2. PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques, majeures et mineures à partir de 12 ans, capables au moment de la participation, de toute nationalité, disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel et des familles de la société organisatrice.

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email) sur la durée du jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du jeu dans un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 3. ANNONCE DE L'OPERATION

L'opération est portée à la connaissance du public sur différents supports de communication (brochure d'informations locales, affiches publicitaires apposées dans la ville de Boulogne sur Mer...), sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (<http://www.agglo-boulonnais.fr/mentions-legales>) et sur le site web du Grand Nausicaa (www.grand-nausicaa.fr), sur la page Facebook de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (<http://www.facebook.com/com.agglo.boulonnais>).

Le présent règlement sera accessible sur la page mentions légales du site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (<http://www.agglo-boulonnais.fr/mentions-legales>) et sur le site web du Grand Nausicaa (www.grand-nausicaa.fr).

Le règlement sera également disponible à l'Atelier (Gare Maritime de Boulogne sur Mer aux horaires d'ouvertures).

ARTICLE 4. DOTATIONS

Sont mis en jeu :

Les 1^{er} et 2^{ème} lot

Pass annuel famille Nausicaa valable du 12 juin 2017 au 11 juin 2018 inclus (entrées illimitées pour 2 personnes de plus de 12 ans et 2 enfants de moins de 12 ans pendant un an sur la période précitée), d'une valeur unitaire de 126,00 € TTC.

Du 3^{ème} au 7^{ème} lot

Pass annuel adultes valables du 12 juin 2017 au 11 juin 2018 inclus, d'une valeur unitaire de 47,00 € TTC.

Du 8^{ème} au 57^{ème} lot

Une entrée pour Nausicaa valable du 12 juin 2017 au 31 décembre 2017, d'une valeur unitaire de 19,00 € TTC.

Du 58^{ème} lot au 110^{ème} lot

1 kit Grand Nausicaa comprenant 1 sac, 1 tee shirt, 1 carnet avec crayon et 1 pot de 12 crayons de couleur, d'une valeur unitaire de 4,95 € TTC.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DU JEU CONCOURS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Des panneaux seront exposés dans la ville de Boulogne sur Mer sur le thème de l'exposition « Métamorphoses, Axe Liane : d'hier à demain ! » en lien avec le GRAND NAUSICAA du Boulevard Gambetta à l'ATELIER (Gare Maritime).

Pour participer, le candidat doit :

1° Se procurer un bulletin de participation – deux possibilités sont offertes :

- ✓ Soit gratuitement sur simple demande écrite entre le 15 avril et le 22 mai 2017 inclus (cachet de la poste faisant foi) sur papier libre en indiquant très lisiblement les nom, prénom, et adresse complète, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Boulonnais située
1, Boulevard du Bassin Napoléon - BP 755
62321 BOULOGNE-SUR-MER,

Il sera envoyé un seul bulletin de participation par demande pour toute la durée du jeu.

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite adressée avant le 30 mai 2017, accompagnée d'un RIB ou RIP. Toute demande par un autre moyen (téléphone, mail) sera refusée.

- ✓ Soit en se rendant :

- au sein des commerçants de Boulogne sur Mer participants à l'opération (listes non exhaustive annexée au présent règlement),
- au Château Musée (01 rue de Bernet à Boulogne sur Mer),

- à Nausicaa (boulevard Sainte Beuve à Boulogne sur Mer),
- à l'ATELIER (Gare Maritime à Boulogne sur Mer),
- au sein des mairies de l'agglomération (dont la liste est annexée au présent règlement),
- au sein des Offices de Tourisme de l'agglomération (Boulogne sur Mer, Wimereux, Le Portel, Neufchâtel Hardelot).

2° Compléter le bulletin de participation de manière lisible. Tout bulletin illisible ou incomplet en ce qui concerne les nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse mail, sera nul et ne pourra être déclaré gagnant.

3° Répondre de manière lisible aux questions et à la question subsidiaire posées en lien avec les informations communiquées sur les panneaux précités. La liste des questions / réponses sera déposée en l'Étude de Maître Olivier MUCHERY et sera conservée sous pli fermé.

Une fois le bulletin complété, il conviendra alors de le déposer dans l'urne située à l'Atelier (salle 5 de la Gare Maritime de Boulogne sur Mer) au plus tard le 28 mai 2017 à 17 h 00.

Tout autre mode de participation est exclu.

ARTICLE 6. DESIGNATION DES GAGNANTS

L'urne sera triée, afin de retenir uniquement le ou les coupons conformes à l'article 5 du présent règlement et comportant l'intégralité des bonnes réponses.

Les bulletins déclarés nuls et/ou comportant une réponse inexacte seront écartés.

Cas n°1 : réponses exactes à la totalité des questions et à la question subsidiaire

Dans l'hypothèse où un participant aurait répondu correctement à l'ensemble des questions (y compris la question subsidiaire), cette personne sera déclarée gagnante et le lot n°1 lui sera donc attribué.

En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué.

Cas n°2 : réponses exactes uniquement à la totalité des questions

La question subsidiaire départagera alors l'ordre des gagnants selon les réponses se rapprochant le plus de la réponse exacte sans le dépasser.

En cas de réponses identiques à la question subsidiaire, un tirage au sort sera effectué.

Un mail sera adressé à l'ensemble des lauréats les informant de la publication de la liste des gagnants sur le site www.grand-nausicaa.fr.

ARTICLE 7. REMISE DES LOTS

Les lots seront à retirer à l'accueil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (01 boulevard du Bassin Napoléon à Boulogne sur Mer) dès le lendemain de la mise en ligne de la liste des gagnants aux horaires d'ouverture.

Le lauréat devra se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Dans l'impossibilité pour le gagnant de retirer lui-même le lot, il aura faculté de mandater à cette fin une personne de son choix laquelle devra être munie d'un pouvoir et de sa pièce d'identité en cours de validité ainsi que de celle du gagnant.

Les lots seront remis contre la signature d'un reçu.

Les lots non retirés pour la date du **30 juin 2017 au plus tard** seront considérés comme abandonnés par les gagnants et ne seront plus disponibles.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le remboursement des frais de connexion internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au concours peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 0,70 € TTC correspondant à environ 10 minutes de connexion (coût d'une communication internet pour la France métropolitaine et Monaco).

Certains fournisseurs d'accès à internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux utilisateurs, leur accès aux sites étant gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par le participant pour son usage général et qu'en conséquence, le fait de participer au présent concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Par conséquent, la société organisatrice se réserve le droit de demander au participant qui formule une demande de remboursement de frais de connexion internet toute pièce ou document justificatif.

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

La demande de remboursement devra être adressée avant le 15 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale du jeu et devra comporter les éléments suivants :

Nom, prénom, adresse postale,
Un relevé d'identité bancaire ou postal,
Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans le demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations et documents joints. Toute demande illisible, incomplète, insuffisamment affranchie ou envoyée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 9. ADRESSE POSTALE DU JEU

Communauté d'agglomération du Boulonnais
1, Boulevard du Bassin Napoléon
BP 755 - 62321 BOULOGNE-SUR-MER

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

La société organisatrice de ce jeu se réserve le droit d'y mettre fin ou de différer la date du tirage au sort ou de remise du lot si des circonstances l'exigeaient, le tout, sans pouvoir en être tenu pour responsable.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable, si pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, ce jeu devrait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement du jeu. La connexion de toute personne aux différents sites ci-dessus énoncés se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation du jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les Juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 12. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi N°78-17 du 16/01/78 relative aux fichiers informatiques et aux libertés des consommateurs, les participants peuvent exiger que soient complétées, rectifiées ou supprimées les données fournis à l'occasion du jeu et les concernant personnellement.

Les participants autorisent les sociétés organisatrice et participantes du jeu à utiliser les informations recueillies de par leurs bulletins de participation, leur image animée ou non, leur voix, leurs écrits, dans tous messages, sur tous médias ou supports choisis par ces sociétés et ce sans aucune contrepartie financière.

ARTICLE 13. DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé en l'Etude de Maître Olivier MUCHERY, Huissier de Justice à BOULOGNE SUR MER, 39 Rue Belvalette.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site www.grand-nausicaa.fr et sur la page mentions légales du site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (<http://www.agglom-boulonnais.fr/mentions-legales>).

Ce règlement pourra être gratuitement délivré à toute personne qui en fera la demande soit directement auprès de la société organisatrice, soit auprès de l'étude de Maître Olivier MUCHERY.

Le Vice-Président en charge de la Communication

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Jean-Claude Etienne

LISTE DES COMMERCANTS PARTICIPANTS

Maj 2017

Place Dalton Gourmande
Boulogne sur mer

Liste des Membres

	Enseigne	Restaurant	M/M me	Prénom	Prénom Nom	Fonction Club	Fonction Entreprise	Adresse	CP	Ville
1	LA TABLE DE NICOLAS -LE WELSH PUB	Restaurant	Mme	Brigitte	CHAMOIN	Présidente		28, Place Dalton	62200	BOULOGNE SUR MER
2	LE COMPTOIR	Restaurant	M.	Gilles	LEHON	Vice président		20, rue du Doyen	62200	BOULOGNE SUR MER
3	L'ENTREPÔT	Restaurant	M.	Franck	BUYS	Membre		22, Place Dalton	62200	BOULOGNE SUR MER
4	LE DOYEN	Restaurant	Mme	Mireille	FORTUMEAU	Secrétaire		11, rue du Doyen	62200	BOULOGNE SUR MER
5	O SUD	Restaurant	Mme	Monique	WACOGNE	Membre		20, rue du Doyen	62200	BOULOGNE SUR MER
6	LE CH'TI CHARIVARI	Restaurant	M. M.	Philippe Laurent	L'HERMINE CORDIER	Membre		3-7, rue du Doyen	62200	BOULOGNE SUR MER
7	LE BUREAU	Restaurant				Membre		12, Place Dalton	62200	BOULOGNE SUR MER
8	LA COUPOLE	Restaurant	M.	Eric	BARBIER	Trésorière		31, Grande Rue	62200	BOULOGNE SUR MER
9	FRED	Boulangerie	M.	Fred	GAMBART	Membre		30, Place Dalton	62200	BOULOGNE SUR MER
10	LE PALAIS DE MATSUYAMA	Restaurant	M.	Hengzhi	CHENG	Membre		18, rue du Doyen	62200	BOULOGNE SUR MER

ENSEIGNE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
Antiquité Falik	Falik		3 rue douglas aigre	
Areas	Fourlegnies	Pascal	139 rue nationale	03 21 10 47 00
ASIA NEM	MAI	Thanh hung	112 rue Nationale	03 21 30 76 82
Aviva			153 Rue nationale	03 21 31 45 11
Baccarat	Pruvost	Jean yves	66 rue nationale	03 21 33 22 19
Belle image			83 rue nationale	03 21 32 58 45
Bijouterie	Pernet		45 rue nationale	03 21 91 79 88
Boutchou	Hochart	Patricia	67 rue nationale	03 21 33 52 55
Delta FM	Monteuis	Pierre	36 rue perrochel	
Electron libre	Hebert	JY	33 rue nationale	
Era			27 Rue nationale	03 21 10 88 20
EUROTO	DANJOU	Didier	96 rue nationale	03 21 30 32 23
France loisirs			3-5 Rue nationale	03 21 10 28 26
harpaj	pajot	astrid	2 grand rue	03 21 30 69 66
Il assure Elle finance	Cardeur Leleu	Gregory Nadege	77 rue nationale	03 59 44 05 18
Immobiliere de France			52 Rue nationale	03 21 87 46 46
Intersport	Fraihat	Freddy	46 rue nationale	03 21 30 74 74
j'aime mon boucher			7 R DOUGLAS AIGRE	09 81 20 40 99
Joie et santé			63 rue nationale	03 21 31 55 57
La viennoise		Christophe	42 rue nationale	
Le danielli			51 Rue nationale	03 21 33 64 64
Le prêt immo		Arnaud	177 rue nationale	03 21 30 07 50
Le rallye	Badji	guibril	49 rue nationale	03 21 31 33 82
Lepan chaussure	Lepan	brigitte	9 rue nationale	03 21 31 58 54
Les stars	Lebas	Helene	18 rue nationale	03 21 31 05 19
Littoral audition			9 rue dr douglas aigre	03 21 10 81 94
Lokizy			211 rue nationale	03 21 80 36 36
L'onglerie	Cadot	Audrey	43 rue Perrochel	03 21 92 94 22
Lothmann	Godet	Noemie	26 rue nationale	03 21 30 53 13
Marathon	fraihat	Freddy	39 rue nationale	
Masset Assurance Axa	Masset		6 place lumiere	03 21 31 59 46
Meilleurs Taux			4 rue Cazin	03.21.910.920
ngirl	Flour	nadege	17 rue nationale	
Ongles disign art			21 Rue nationale	
Opale cordonnerie	Ezeque		59 Rue nationale	03 21 92 09 47
Orpi	Senepart	Julien	5 Rue des Pipots	03 21 10 10 51
Orthopedie			183 rue nationale	03 21 31 59 46
Pano	Deleglise	Eddy	143 rue nationale	03 59 44 36 90
Pharmacie	Duflot		62 rue nationale	03 21 31 33 12
Prestige boutique	Magne	Isabelle	41 rue nationale	03 21 30 62 71
Propriete Privee	Durand	Olivier	36 rue perrochel	
SIXTY TWO	LEPRETRE	Benoit	73 rue Nationale	09 86 29 09 51
SONO MUSIC	CHARDON	Laurie	131 rue Nationale	09 83 05 27 19
Subway	Grard	Nathalie	42 rue nationale	
Yves Thuries	Delattre	benedite	35 rue nationale	03 21 33 91 60

LISTING MAIRIES

Baincthun	78, route de Desvres	62360 BAINCTHUN	mairie-de-baincthun@wanadoo.fr
Boulogne-sur-Mer	Place Godefroy de Bouillon	62200 BOULOGNE/MER	mairie@ville-boulogne-sur-mer.fr
Condette	28, rue de la Marne	62 360 CONDETTE	condette@wanadoo.fr
Conteville	280, rue du Centre	62126 CONTEVILLE-LEZ-BOULOGNE	mairiecontevillelb@wanadoo.fr
Dannes	rue de la Mairie	62 187 DANNES	mairiededannes@hotmail.fr
Echinghen	route de Baincthun	62360 ECHINGHEN	Mairie-echinghen@orange.fr
Equihen-Plage	Place Albert Bécard	62 224 EQUIHEN-PLAGE	mairie.equihen.plage@wanadoo.fr
Hesdigneul-les-Boulogne	5, rue de la Poste	62 360 HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	mairie.hesdigneul@wanadoo.fr
Hesdin l'Abbé	303, rue du Mont de Thunes	62 360 HESDIN L'ABBE	hesdinlabbe@wanadoo.fr
Isques	168, route Nationale	62 360 ISQUES	mairie.isques@wanadoo.fr
La Capelle-les-Boulogne	217, avenue de la Forêt	62 360 LA CAPELLE LES BOULOGNE	mairielacapellelesboulogne@orange.fr
Le Portel	51, rue Carnot	62480 LE PORTEL	mairie@ville-leportel.fr
Nesles	rue de l'Église BP 47	62 152 NESLES	mairie-nesles@wanadoo.fr
Neufchâtel-Hardelot	rue des allées	62 152 NEUFCHATEL-HARDELLOT	mairie@ville-neufchatel-hardelot.fr
Outreau	rue du Biez	62 230 OUTREAU	mairie.outreau@wanadoo.fr
Pernes-les-Boulogne	3, rue de la Fontaine	62 126 PERNES-LES-BOULOGNE	mairieperneslesboulogne@wanadoo.fr
Pittefaux	route de Hesdres	62126 PITTEFAUX	
Saint-Etienne-au-Mont	rue Sené Porion	62 360 SAINT-ETIENNE-AU-MONT	mairie@saintetienneaumont.com
Saint-Léonard	Place Charles de Gaulle	62 360 SAINT-LEONARD	mairie@ville-stleonard.fr
Saint-Martin-Boulogne	313, route de Saint-Omer BP 912	62 280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE	contact@ville-stmartinboulogne.fr
Wimereux	Place Albert 1 ^{er}	62 930 WIMEREUX	mairie@ville-wimereux.fr
Wimille	1 bis, rue de Lozembrune	62 126 WIMILLE	contact@mairie-wimille.fr

Xavier BLANQUART